

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-6276 rév. 6**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

ECOLE SUPERIEURE DU BOIS

N° SIREN : 784521304

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

**BATIMENT ET GENIE CIVIL / ISOLANTS ET ELEMENTS D'ENVELOPPE DU BATIMENT -
FENETRES, PORTES ET ENSEMBLES MENUISES - DECISION N°768/2008/CE**
*BUILDING AND CIVIL ENGINEERING / INSULATING PRODUCTS AND BUILDING ENVELOPE
ELEMENTS - WINDOWS AND DOORSETS - DECISION No 768/2008/EC*

réalisées par / *performed by :*

**BOIS HD
RUE CHRISTIAN PAUC
44087 NANTES CEDEX 3**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **07/11/2022**Date de fin de validité / *expiry date* : **31/03/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
Pole manager - Building-Electricity,

Kerno MOUTARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6276 Rév 5.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6276 [Rév 5](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6276 rév. 6

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

BOIS HD
RUE CHRISTIAN PAUC
44087 NANTES CEDEX 3

Contact : Monsieur Fabien CLEMENT

☎ : 02.40.18.12.33

✉ : Fabien.Clement@boishd.fr

Dans son unité technique :

- Laboratoire d'Essais

Elle porte sur les essais : voir pages suivantes

(1) RPC : Essais permettant la notification sur une spécification technique harmonisée dans le cadre du système d'évaluation et de vérification de la constance des performances de produits de construction (système 3 défini dans le règlement délégué (UE) n°568/2014 modifiant l'annexe V du règlement (UE) n°305/2011 (RPC)).

Seules les méthodes d'essais identifiées dans les tableaux en pages suivantes sont couvertes par l'accréditation. Les spécifications techniques harmonisées appelant certains de ces essais sont indiquées en dernière colonne et sont citées à titre indicatif dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 (RPC) relatif à la mise sur le marché des produits de construction.

Note : La présente portée d'accréditation exprime la reconnaissance de compétence de l'organisme vis-à-vis des exigences applicables aux organismes notifiés mais n'acte pas la notification effective de l'organisme qui reste de la responsabilité exclusive de l'autorité notifiante.

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale

Portée générale :

BATIMENT ET GENIE CIVIL / ELEMENTS DE CONSTRUCTION - ISOLANTS ET ELEMENTS D'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - FENETRES, PORTES ET ENSEMBLES MENUISES Essais de performance ou d'aptitude à la fonction <i>(ex domaine 28-1 : Essais des menuiseries de bâtiment – Partie 1 : Fenêtres et ensembles menuisés)</i> <i># DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33 – AVCP système 3</i>					
Référence portée générale	Nature de l'essai	Objet	Principe de la méthode	RPC (*)	Spécifications techniques harmonisées
1	Étanchéité à l'eau	Composants d'enveloppe du bâtiment	Arrosage continu à différents paliers de pression sur la face extérieure du corps d'épreuve		Voir portée détaillée
2	Perméabilité à l'air		Application d'une série définie de pressions d'essais (positives et négatives)		
3	Résistance au vent		Application de pressions d'essais positives et négatives		
4	Résistance à l'ouverture et fermeture répétée		Soumettre le corps d'épreuve à des cycles d'ouverture, fermeture répétés		

La liste exhaustive des essais proposés sous accréditation est tenue à jour par l'organisme.

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale

Portée générale :

BATIMENT ET GENIE CIVIL / ELEMENTS DE CONSTRUCTION - ISOLANTS ET ELEMENTS D'ENVELOPPE DU BÂTIMENT - FENETRES, PORTES ET ENSEMBLES MENUISES Essais mécaniques <i>(ex domaine 28-1 : Essais des menuiseries de bâtiment – Partie 1 : Fenêtres et ensembles menuisés)</i> <i># DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33 – AVCP système 3</i>					
Référence portée générale	Nature de l'essai	Objet	Principe de la méthode	RPC (*)	Spécifications techniques harmonisées
10	Résistance mécanique	Composants d'enveloppe du bâtiment	Application de charges sur le corps d'épreuve en différents points et différentes configurations		Voir portée détaillée
11	Effort de manœuvre		Mesure des efforts de fonctionnement		
12	Chocs		Choc d'un impacteur sur un corps d'épreuve et constatation des dégradations		

La liste exhaustive des essais proposés sous accréditation est tenue à jour par l'organisme.

* Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **07/11/2022** Date de fin de validité : **31/03/2026**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6276 Rév. 5.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
